

COMPTE-RENDU DES ACTIONS

1) **Formation des Assistants Pédagogiques** : au cours des 2^{èmes} semaines de façon très formelle puis régulièrement tout au long de l'année en fonction de points précis à soulever et améliorer.

2) **Observation** : dans les classes de 6^{ème} (repérage des élèves en difficulté) .

Concernant les AP, leurs observations sont menées dans tous les niveaux de classe afin de découvrir l'organisation des cours et prendre contact avec les professeurs des différentes matières ainsi qu'avec les élèves .

3) **Création des dossiers de suivis pour les PPRE** :

- Dossier contractualisant le PPRE .
- Dossier contenant les informations relatives à l'élève (coordonnées et préalables scolaires) .
- Mise en page et en place des fiches de suivi d'élèves remplies par les Professeurs.
- Mise en page et en place des tableaux récapitulatifs des PPRE pour chaque élève suivi (faisant apparaître les résultats de l'évaluation et la suite à donner) .
 - Transmission de ces tableaux aux Professeurs Principaux, aux professeurs concernés par la (ou les) compétence(s) ciblée (s) et aux parents.

4) **Signature des PPRE** :

- Prise de contact avec les parents , lors de rendez-vous formalisés, pour les 6^{ème} et 5^{ème} afin de leur présenter le projet.
- Signature du contrat par les parents, l'élève, Mme La Principale, le Professeur Principal et moi-même .

5) **Participation ou organisation de Réunions ou de Groupes de travail** :

- **Réunion plénière** de rentrée (entre autres : présentation des PPRE .)
- **Réunions de concertation pour la mise en place des PPRE** regroupant tour à tour les professeurs principaux associés aux professeurs de Français ou de Mathématique de 5^{ème} et de 6^{ème} pour :
 - ° un échange sur les élèves observés en difficulté (observations des professeurs , des A.P. des professeurs référents, prise en compte des évaluations nationales CM2 et des fiches de liaisons CM2/6^{ème} pour les élèves de 6^{ème} , des résultats trimestriels pour les 6^{ème} et les 5^{ème}).
 - ° fixer les compétences à travailler avec chaque élève ciblé.
 - ° préciser les créneaux horaires sur lesquels les Professeurs prendront en charge les élèves en PPRE en mettant en place une pédagogie différenciée avec l'aide des AP et (ou) du Professeur référent.
- **Réunions de travail** ponctuelles avec les professeurs de Mathématiques et indépendamment les professeurs de Français pour revoir la nécessité de donner la ou les compétence(s) précise(s) liée(s) à la discipline qui doit ou doivent être travaillée(s) avec chaque élève dans le cadre du PPRE ; pour réajuster la méthode de suivi.

- **Réunion d'harmonisation des pratiques en Français.**
- **Participation à la Réunion de travail** avec les professeurs de Français du RAR en vue de faire le point sur l'utilisation du bulletin par compétences des niveaux 6^{ème} et 5^{ème} et l'évaluation du test RAR en 5^{ème}.
- **Réunions hebdomadaires de DIEO** .(*)
- **Réunions de suivi d'élèves et cellules de veille.**
- **Organisation et choix de l'ordre du jour pour la réunion de travail hebdomadaire réunissant les Assistants Pédagogiques , les Professeurs référents et Mme La Principale .**
- **Réunions de travail** concernant le Projet d'établissement .
- **Réunions de travail et d'échange avec les différents membres du Réseau :**
 - pour la mise en place et la précision des contenus des interventions d'A.P. en Maternelle (groupes de langage), CP/CEI (catégorisation) et CM2 (Aide aux devoirs : méthodologie et motivation) .
 - faire le point sur les différentes actions.
- **Participation aux entretiens de recrutement des AP .**
- 6) Participation aux différents Conseils :**
 - Participation aux Conseils de classe des 5^{ème} et des 6^{ème} .
 - Participation aux Conseils Pédagogiques .
 - Participation au Comité exécutif du RAR .
 - Participation au Conseil d'enseignement de Français.
- 7) Actions face à élèves :**
 - Mise en place d'un suivi pour des élèves (ciblés par leur professeur de Français) en difficulté face à la Lecture et au Français écrit.
Chaque groupe de 5 élèves au plus , pour chaque classe de 6^{ème}, est pris en charge 1h30 par semaine de 15h00 à 16h30.
 - Suivis individualisés spécifiques pour des élèves en décrochage .
 - Intervention, à raison d'1h30 par semaine , auprès des élèves placés en DIEO et Tutorat de certains d'entre eux, sous forme d'entretiens-bilans réguliers (2 fois/semaine si possible) .
 - Co-intervention en cours de Français (6^{ème}) .
- 8) Lien CM2/6^{ème} :**
 - Observations régulières tout au long de l'année dans chacune des classes de CM2 du Réseau Braque afin de :
 - connaître et voir évoluer les élèves qui pourraient intégrer le collège à la rentrée 2010/2011 .
 - faire le point avec les enseignants sur les résultats aux évaluations de CM2 (suivi des élèves qui étaient scolarisés dans leur école) , échanger sur les attentes des enseignants du primaire et du Collège et les pratiques pédagogiques...
 - Participation à la réunion d'harmonisation de fin d'année entre les écoles élémentaires du secteur et le Collège .
 - Participation à la répartition des élèves dans les classes de 6^{ème} .

9) Autres actions spécifiques:

- Animation d'une Réunion des professeurs référents en vue d'échanges de pratiques dans le cadre du BEF
(socle commun et bulletin d'évaluation par compétences).
- Participation à un groupe de travail en vue d'une intervention à une table ronde lors d'une Journée Académique sur le thème de l'Accompagnement éducatif.
- Participation à un stage sur site sur le thème de la Différenciation Pédagogique.

Bilan qualitatif :

- Concernant les points positifs, nous constatons que lorsque la différenciation pédagogique et le travail par compétences sont réellement mis en place, la majorité des élèves suivis en PPRE progressent car ils comprennent ce qui est à améliorer ainsi que l'enjeu de ce travail et sont partie prenante du suivi.

La fiche de suivi prend alors son sens mais il est indispensable que, lorsque l'élève oublie de la présenter aux professeurs, ceux-ci le sollicitent afin d'encourager ce travail et qu'il constate que toute l'équipe pédagogique est concernée par cette action.

- Cette année, les PPRE ont davantage été travaillés en ATP ce qui a nettement porté ses fruits pour les élèves concernés.

Axes de progression en vue de la rentrée 2010/2011 :

- La plage de co-intervention choisie par le professeur doit être fixée en ayant réfléchi sur l'organisation et le contenu de chaque séance, elle doit être respectée et tenue car il est inutile de rappeler l'importance de la régularité, de la ritualisation et de la cohérence des actions auprès des élèves.

Rappelons aussi que l'investissement et la persévérance du professeur entraînent forcément ceux de l'élève.

- L'organisation d'une réelle évaluation des PPRE à la fin des séquences de programmation est indispensable car elle permet de :

- mettre en évidence les progrès réalisés et ainsi encourager l'élève dans ses efforts, l'aider à devenir autonome face à son travail,
- vérifier les points d'achoppement lorsqu'il en reste,
- décider de la poursuite, de l'arrêt ou de la modification du PPRE (le PP doit pour cela consulter ses collègues),
- créer des outils adaptés à la difficulté repérée.

Note : Le DIEO est un dispositif qui s'adresse à tous les élèves. Son but est d'éviter l'exclusion - inclusion, c'est un palliatif à l'exclusion temporaire, à la sanction. Il permet de suivre les élèves décrocheurs. C'est un moment important à utiliser pour faire réfléchir les élèves sur leur orientation en lien avec la Copsy et avec des recherches en CDI..